

Réunion du CETEF Formation

le 09 avril 2019 à Moissey (39)

Thème : Visite de la forêt du Groupement Forestier de Châteauneuf - la Serre.

- Organisation et animation : P. Léchine, CRPF de Bourgogne-Franche-Comté et Jean-Pierre Grozeller, membre du GF et propriétaire.
- RV : 9h30 à l'entrée de la propriété à Moissey.
- Participation : une douzaine d'adhérents du CETEF Formation.

Jean-Pierre présente la propriété : d'une superficie de 46 ha d'un seul tenant, cette forêt gérée par Tristan Susse, Expert Forestier, a été achetée en 2008 par l'intermédiaire de la SAFER. T. Susse supervisa la mise en place d'un PSG au cours de la même année. Cette propriété est gérée aujourd'hui par Forêts et Bois de L'Est.

- **Intérêts :** placement et activité relais à la fin de l'activité professionnelle du propriétaire, l'objectif étant de laisser à la succession un patrimoine forestier de la meilleure qualité possible.
- **Données générales :**
 - Située dans le massif de la Serre à une altitude comprise entre 230 et 360 mètres.
 - Formation géologique : grès et gneiss, à l'origine d'un sol siliceux acide localement assez filtrant.
 - Relief : plateau étroit en forme de fer à cheval (tête en bas N.E-S.O), encadré par deux versants à l'ouest et à l'est séparés par un vallon assez profond et fertile. Le plateau nord et le versant ouest ont été autrefois exploités en carrière, d'où étaient extraites des pierres à meule, ce qui explique son relief accidenté.
 - La forêt est inscrite en ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique) et NATURA 2000.
 - Un seul chemin dessert la forêt, mais une étude est en cours pour améliorer la desserte.
- **Il faut distinguer 4 types de peuplements :**
 - Chênaie-Hêtraie : 13,7 ha.
 - Chênaie-Pineraie : 18,8 ha.
 - Robiniers : 1,6 ha.
 - Plantation de résineux : 12 ha (1965-1970).

Le groupe s'est déplacé dans les différentes parcelles en trois étapes :

- **Etape N°1 :** plantation de sapins, épicéas et quelques douglas. Le sol est limono-argileux avec du sable (> 0,60m de profondeur).
 - A droite, cloisonnements inexistant du fait que cette partie de parcelle a été oubliée par l'entreprise qui a fait l'éclaircie sur la plantation de gauche en 2010 (environ 10ha). Pour éviter la coupe rase, il faudrait cloisonner lorsque l'accès des machines le nécessite et enlever 20 à 25 % des tiges de manière sélective, prioritairement des gros bois et bois branchus, et laisser plutôt les arbres de diamètres moyens avec les meilleures billes de pied potentielles.
 - A gauche, bandes de feuillus (modestes en richesse), avec une régénération de sapin assez dense par endroits, alternant avec le peuplement régulier de résineux (10 ha) plantés avec des fonds du FFN. Refaire une éclaircie dans les résineux en laissant les tiges de diamètres moyens et couper les bandes de feuillus à l'exception de quelques essences intéressantes, comme le chêne.

- La qualité des quelques douglas aperçus (le double du volume des sapins plantés dans la même période) laissent penser qu'ils sont dans un milieu qui leur convient bien et on ne peut que regretter que la surface qu'ils occupent ne soit pas plus importante.
- **Etape N°2 : Chênaie-Hêtraie-Pineraie (32 ha).** Au printemps 2018, une partie de la superficie a été griffée pour une éclaircie et les bois d'œuvre ont été coupés et vendus, les houppiers restant au sol seront façonnés et évacués par les affouagistes. Les travaux seront terminés l'hiver prochain. Les chênes sont en mélange avec les hêtres et les pins sylvestres mais occupent plutôt le vallon, les hêtres le coteau et les pins le haut du plateau. Il faut ouvrir à la lumière pour laisser partir les semis et travailler ceux-ci au profit du chêne, peu abondant pour le moment. Enlever 20 % du capital actuel en laissant en place les diamètres 20 à 40 cm à potentiel intéressant et des gros bois stabilisateurs. Un dosage de la lumière peut permettre de se diriger progressivement vers un peuplement plus irrégulier, se structurant davantage avec un étalement des hauteurs (développement des semis et du sous-étage) et des diamètres, de nature à optimiser la production de bois d'œuvre en fonction des qualités individuelles des arbres, quelle que soit leur grosseur actuelle.
- **Etape N°3 : robinier (1,6 ha).** Suite à l'apparition de pourritures de pied sur les gros robiniers et en dérogation avec le PSG qui prévoyait une éclaircie, il a été fait une coupe blanche sur la totalité de la parcelle (automne 2017), avec mise en andains des rémanents. Les grumes de 0,35 cm de diamètre minimum ont été commercialisées en bois d'œuvre (40 grumes) et les petites tiges en piquets et bois-énergie. La parcelle se couvre de rejets, semis et drageons avec une densité variable selon les endroits, mais qui devrait être suffisante pour parvenir à une production de bois d'œuvre de qualité. Au regard des résultats obtenus par le programme mis en place par le CRPF en Bourgogne depuis 2012, on pourrait s'appuyer sur les différents itinéraires sylvicoles de production proposés, en faisant par exemple un choix de sylviculture dynamique ayant pour objectif la production de grumes de 40 à 45 cm de diamètre au terme de 40 ans. Le groupe "robinier" du CETEF se chargerait de la mise en place d'un dispositif de suivi en ce sens ou, si l'on estime que la densité reste insuffisante, en étudiant à titre expérimental l'option suivante : dès que les tiges feront environ 4 m de haut, les broyer de nouveau (en période hivernale) sur une partie de la parcelle, puis installer de 2 à 3 placettes de 10 m sur 10 m par modalité, broyé ou pas. Le groupe "robinier" du CETEF pourrait suivre le dispositif par des mesures régulières, pour comparer l'évolution des placeaux entre le peuplement conservé et la partie de la parcelle qui aura été broyée (faire des comptages précis ainsi que les mesures nécessaires à l'établissement de diagnostics, vérifier que le broyage apporte une plus-value intéressante sur la production de bois d'œuvre...).

La journée s'est terminée vers 17h30.

Un grand merci à Jean-Pierre et à son épouse qui nous ont accueillis très chaleureusement autour d'un excellent vin du Jura.

Le rapporteur
J.C. Clerget.